

# Compensation carbone : du nouveau ou de simples améliorations ?



**Olivia Watson**

Senior Analyst,  
Responsible Investment

Les entreprises ont accru leurs engagements en matière de compensation des émissions de carbone au cours de l'année écoulée, en partie sous l'effet de la prise de conscience croissante des consommateurs de la réalité du changement climatique. Lyft, Zalando, Kering et d'autres entreprises ont pris des engagements de compensation notables à compenser par l'achat de crédits carbone sur le marché volontaire. L'initiative la plus médiatisée est peut-être celle prise par easyJet, qui s'est engagé à compenser les émissions de carbone provenant du carburant utilisé pour chaque vol. Les questions relatives à la qualité, l'additionnalité et la pérennité des

compensations d'émissions de carbone ont joué un rôle dans l'essor puis l'effondrement des marchés du carbone durant la dernière décennie. Compte tenu du regain d'intérêt que suscite la compensation, il serait sans doute bon d'accorder une plus grande attention à ces questions, et à d'autres, afin que l'histoire ne se répète pas.

Tout d'abord, il y a toujours lieu de se demander si les mécanismes de compensation peuvent conduire à une réduction crédible des émissions, d'autant que les prix du carbone sur le marché volontaire ne décollent pas. Ainsi, easyJet débourse 25 millions de livres au titre de l'exercice 2020 pour compenser ses émissions dues au carburant utilisé. Au regard de leurs données pour l'exercice 2019, cette somme représente un peu plus de 3 GBP par tonne. Ce faible coût conduit à se demander comment la séquestration du carbone par le biais de projets de reboisement et d'initiatives en faveur des communautés peut être suivie et vérifiée à grande échelle et dans la durée. EasyJet et d'autres acteurs participent à des programmes qui satisfont aux normes Gold Standard ou Verified Carbon Standard. Si cela est de nature à rassurer, les entreprises doivent cependant s'assurer de la rigueur du travail de vérification afin de se prémunir contre d'éventuels risques de réputation.

Pour apparaître le plus crédible possible aux yeux des parties prenantes, les engagements de compensation devraient idéalement être combinés avec la mise en œuvre d'autres moyens de réduction des émissions. Zalando s'est engagé à fixer un objectif fondé sur les connaissances scientifiques, conforme aux objectifs d'émission visés par l'Accord de Paris. Pour sa part, easyJet a tenu à souligner que la compensation constitue seulement une mesure provisoire, en attendant que les technologies futures (carburants d'aviation durables et avions hybrides et électriques) voient le jour. Dans le même temps, l'expansion du secteur devrait toutefois se traduire par une augmentation des émissions en termes absolus. Même si easyJet figure déjà parmi les compagnies aériennes les plus efficaces en termes d'émission de CO<sub>2</sub> équivalent par passager transporté au kilomètre, la crédibilité des engagements des entreprises en matière de compensation sera évaluée à l'aune des efforts consentis par ailleurs en matière de réduction des émissions et de R&D.

Autre problématique, autrement plus vaste et épineuse, les crédits de carbone acquis dans le cadre de la compensation volontaire n'entraînent pas d'infléchissement des émissions. Selon les calculs de la Banque mondiale, il faudrait un prix

du carbone compris entre 40 USD – 80 USD/tonne d'équivalent CO2 en 2020, qui atteindrait 50 USD - 100 USD/ tonne d'équivalent CO2 en 2030, pour stimuler l'adoption d'un modèle énergétique et technologique permettant de limiter le réchauffement de la planète à 2°C. Ce fossé entre les prix actuellement pratiqués sur les marchés volontaires (ou, en l'occurrence, les crédits dans le cadre du système européen d'échange de quotas) et les prévisions de la Banque mondiale montre tout le chemin à parcourir pour que le niveau des signaux de prix conduise à une réduction des émissions.

En l'état actuel des choses, et en l'absence d'autres réglementations, les coûts assumés volontairement par les entreprises ne devraient pas faire grimper sensiblement les prix – ni encourager la baisse de la consommation ou les efforts des entreprises en vue de réduire l'intensité des émissions. Cela ne signifie pas que les compensations ne représentent pas un effort louable – si les entreprises ne disposent pas de systèmes mondiaux de tarification du carbone pleinement opérationnels, on ne peut nécessairement attendre

de leur part qu'elles internalisent les coûts de façon unilatérale. Lorsqu'elles sont mises en œuvre correctement, les initiatives de compensation d'une entreprise peuvent s'inscrire dans une approche proactive de gestion de ses émissions et de communication efficace sur sa stratégie en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique auprès des parties prenantes.

On peut également se demander dans quelle mesure la compensation forestière peut être étendue et s'interroger sur la façon dont le marché évoluera en termes de prix et de capacités au fil du temps. Tandis que de plus en plus de pays, entreprises ou autres entités prennent des engagements en matière de neutralité carbone, les efforts de séquestration dans les sols et les forêts devraient occuper une place prépondérante. Les plans de réduction des émissions d'envergure, comme celui mis en avant par Shell à l'horizon 2050, reposent largement sur le reboisement. De même, le programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA), qui ambitionne de stabiliser les émissions du secteur aéronautique à

l'horizon 2050 à leur niveau de 2020, reposera sur des crédits carbone. Son programme de compensation volontaire sera lancé en 2021 et deviendra obligatoire en 2027. Ces engagements cumulés représenteront un effort significatif.

Une étude récente de Goldman Sachs suggère que parmi l'ensemble des mécanismes de séquestration du carbone existants, les forêts représentent un moyen nettement plus efficace d'un point de vue économique, offrant un potentiel de séquestration de deux gigatonnes à faible coût. Cependant, rapporté aux émissions annuelles dans le monde, cela reste une quantité modeste. Certaines start-ups comme Indigo Agriculture veulent y remédier et ambitionnent de séquestrer le CO<sub>2</sub> dans les sols à grande échelle, grâce à l'amélioration des pratiques agricoles. Si ces tentatives réussissent, cela pourrait changer la donne. Cependant, la séquestration à faible coût du carbone dans les forêts risque fort de ne plus être accessible à tous les grands émetteurs, secteurs d'activités ou pays à moyen et long terme. Les entreprises innovantes vont donc devoir se préparer à cette éventualité.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur  
**COLUMBIATHREADNEEDLE.COM**

EMEA.Stewardship@columbiathreadneedle.com

US.Stewardship@columbiathreadneedle.com

RI.Thematic@columbiathreadneedle.com



**Informations importantes. Document à usage interne, exclusivement réservé aux investisseurs professionnels et/ou qualifiés (non destiné aux particuliers).**

Les performances passées ne préjugent aucunement des résultats futurs. Votre capital est exposé à des risques. La valeur des investissements et le revenu qui en découle ne sont pas garantis et peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et être affectés par des fluctuations de change. Il se peut dès lors que l'investisseur ne récupère pas sa mise de départ. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation d'ordre en vue d'acheter ou de vendre un quelconque titre ou tout autre instrument financier, ni une proposition de conseils ou de services d'investissement. Lorsqu'il est fait référence à des directives et des caractéristiques propres à certains portefeuilles, les informations sont fournies à la discrétion du gérant du portefeuille et peuvent évoluer dans le temps et en fonction des conditions de marché en vigueur. Les termes officiels régissant l'investissement seront fixés et définis par le biais d'un prospectus ou d'un contrat de gestion d'investissement établi en bonne et due forme. Nous attirons votre attention sur le fait que les objectifs de performance peuvent ne pas être atteints. Les analyses contenues dans ce document ont été produites par Columbia Threadneedle Investments dans le cadre de ses propres activités de gestion d'investissement. Il se peut qu'elles aient été utilisées avant la publication et elles ont été incluses dans ce document à titre informatif. Les opinions exprimées dans les présentes sont celles de leur auteur à la date de publication mais peuvent changer sans préavis et ne sauraient être interprétées comme un conseil en investissement. Les informations obtenues auprès de sources externes sont jugées fiables mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Les opinions exprimées dans les présentes sont celles de leur auteur à la date de publication mais peuvent changer sans préavis. Les informations obtenues auprès de sources externes sont jugées fiables mais aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. Le présent document inclut des prévisions et notamment des projections relatives aux conditions économiques et financières futures. Columbia Threadneedle Investments, ses dirigeants, représentants ou employés ne formulent aucune attestation, garantie ou assurance quant à l'exactitude de ces prévisions. Toute action ou obligation spécifique mentionnée ne saurait être considérée comme une recommandation d'investissement. Ce document et son contenu sont confidentiels et exclusifs. Les informations fournies dans ce document sont à l'usage exclusif des personnes qui le reçoivent. Elles ne peuvent être reproduites sous quelque forme que ce soit ni transmises à un tiers sans l'autorisation écrite expresse de Columbia Threadneedle Investments. Ce document est la propriété de Columbia Threadneedle Investments et doit être retourné sur demande. Le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, juridique, fiscal ou comptable. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseillers professionnels concernant toute question d'investissement, juridique, fiscale ou comptable relative à un investissement via Columbia Threadneedle Investments. Le présent document est distribué par Columbia Threadneedle Investments (ME) Limited, qui est réglementée par l'Autorité des services financiers de Dubaï (DFSA). Pour les distributeurs : Le présent document vise à fournir aux distributeurs des informations concernant les produits et services du Groupe et n'est pas destiné à être distribué. Pour les clients institutionnels : Les informations contenues dans le présent document ne constituent en aucun cas un conseil financier et ne s'adressent qu'aux personnes ayant des connaissances appropriées en matière d'investissement et satisfaisant aux critères réglementaires pour être qualifiées de Client professionnel ou de Contrepartie commerciale ; nulle autre personne n'est autorisée à prêter foi à ces informations. Publié par Threadneedle Asset Management Limited, une société enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 573204. Siège social : Cannon Place, 78 Cannon Street, Londres EC4N 6AG. La société est agréée et réglementée au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority. **Columbia Threadneedle Investments est le nom de marque international du groupe de sociétés Columbia et Threadneedle.**  
[columbiathreadneedle.com](http://columbiathreadneedle.com)

Valable à partir du 02.20 | Valable jusqu'au 06.20 | J30395 | EMEA/APAC: 2954899 | USA: 2962074